

Pèlerinage en Terre Sainte
Du 26 juin au 8 juillet 2020
 Pour les jeunes entre 18 et 35 ans
 Accompagné par Mgr Christian Lépine



PRÉNOM : (tel qu'écrit dans le passeport)							
NOM : (tel qu'écrit dans le passeport)							
SEXE : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		DATE DE NAISSANCE :					
				<i>ANNÉE</i>	<i>MOIS</i>	<i>JOUR</i>	
TITRE :	<input type="checkbox"/> ÉTUDIANT(E)	STATUT	<input type="checkbox"/> PRÊTRE	<input type="checkbox"/> DIACRE	<input type="checkbox"/> LAIC CONSACRÉ		
	<input type="checkbox"/> TRAVAILLEUR (EUSE)		<input type="checkbox"/> CÉLIBATAIRE	<input type="checkbox"/> RELIGIEUSE	<input type="checkbox"/> MARIÉ (E)		
ADRESSE :							
VILLE :			CODE POSTAL :				
TÉL. MAISON : ()		TÉL. TRAVAIL : ()		TÉL. MOBILE : ()			
COURRIEL							
PAROISSE/GROUPE :							
DIOCÈSE :		<input type="checkbox"/> MONTRÉAL		AUTRE :			
INFORMATIONS SUR LE PASSEPORT							
SVP REMPLIR L'INFORMATION QU'ELLE APPARAÎT SUR VOTRE PASSEPORT. VOTRE PASSEPORT DOIT ÊTRE VALIDE 6 MOIS APRÈS VOTRE RETOUR. TOUT CHANGEMENT DOIT ÊTRE RAPPORTÉ À MISSION JEUNESSE DÈS QUE VOUS EN PRENDREZ CONNAISSANCE. N.B. Si votre passeport est échu avant le départ, veuillez le faire remplacer et nous faire part du nouveau numéro de passeport au plus tard 30 jours avant le départ, merci.							
NUMÉRO DE PASSEPORT CANADIEN :			LIEU DE NAISSANCE :				
DATE DE DÉLIVRANCE :			DATE D'EXPIRATION :				
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT DE SANTÉ							
PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :							
LIEN AVEC VOUS :		TÉL		()			
INFORMATIONS SUR LES ASSURANCES							
Assurance-Voyage (Croix-Bleue), veuillez mettre vos initiales à côté de l'option choisie :							
Prix indiqués par pers. / âge	Garantie soins médicaux d'urgence <input type="checkbox"/>	Forfait plus <input type="checkbox"/> (Garantie soins d'urgence, annulation pour 3 995\$ et bagages jusqu'à 1 500\$)	Forfait plus sans soins médicaux <input type="checkbox"/> (Garantie annulation pour 3 995\$ et bagages jusqu'à 1 500\$)	Assurance : Pour être exempté des coûts relatifs à l'assurance, il faut fournir à Mission Jeunesse une preuve d'assurance (i.e. la photocopie de la politique d'assurance jointe à la fiche d'inscription - la description de l'assurance n'est pas suffisante).			
0 à 35 ans	51.83 \$	218.18 \$	176.25 \$				
36 à 45 ans	54.67 \$	256.59 \$	211.82 \$				
46 à 50 ans	56.11 \$	281.45 \$	235.24 \$				
51 à 55 ans	63.95 \$	320.38 \$	266.33 \$				
56 à 60 ans	67.19 \$	360.38 \$	303.09 \$				
61 à 65 ans	76.54 \$	433.44 \$	366.80 \$				
66 à 70 ans	98.27 \$	522.24 \$	433.87 \$				
DESTINATION : TERRE SAINTE		DÉPART : 26 juin 2020		RETOUR : 8 juillet 2020			
PRIX VOYAGE : 3 995 \$ prix régulier en occupation double							
SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE : 995 \$ ***Quantité limité ***							
OCCUPATION DÉSIRÉE* :							
<input type="checkbox"/> Chambre individuelle* : + 995\$) * selon disponibilités - Quantités limitées *							
<input type="checkbox"/> Chambre à partager (Nom à préciser) :							
<input type="checkbox"/> J'aimerais partager une chambre avec une personne du groupe :							

Pèlerinage en Terre Sainte
Du 26 juin au 8 juillet 2020
Pour les jeunes entre 18 et 35 ans
Accompagné par Mgr Christian Lépine



Avis important : Votre inscription pour le voyage en Terre Sainte 2020 est une entente entre vous et les fournisseurs de services. Prière de lire attentivement toute l'information suivante stipulant les conditions relatives au voyage et aux autres services offerts.

INSCRIPTION ET PAIEMENTS

Un dépôt minimum de 500\$ par personne est requis au moment de votre inscription ainsi que la prime d'assurance-annulation si désiré. Ce dépôt est non-remboursable. En cas de retard pour les paiements, notez que la réservation sera annulée entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

Nous vous prions de suivre le calendrier de paiement suivant :

	Date limite	Montant
1 ^{er} versement	À l'inscription	500\$
2 ^e versement	26 février 2020	1500\$
3 ^e versement	26 avril 2020	Solde

FRAIS D'ANNULATION

Si vous avez l'intention d'annuler, vous devez en aviser votre responsable de groupe immédiatement. Les frais d'annulation seront appliqués à partir de la date à laquelle Spiritours recevra l'avis de la part du Diocèse de Montréal.

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 500\$ de pénalité (aucun remboursement pour le premier versement)

À moins de 90 jours du départ : aucun remboursement

Changement de nom : jusqu'à 300\$ de pénalité, selon les conditions du transporteur. À moins de 60 jours, toute modification sera considérée comme une annulation.

Spiritours se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite ou de changer les dates au besoin. Dans le cas où Spiritours décidait d'annuler le voyage, un remboursement complet représentera le règlement définitif envers le passager. Spiritours ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne se serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

ASSURANCES-VOYAGE

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans l'alternative où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches) ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus nous recommandons fortement de prendre une assurance-médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou auprès de la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

DOCUMENTATION

Les Canadiens qui se rendent en Terre Sainte doivent être munis d'un [passeport canadien](#) qui sera valide au moins 6 mois après la date prévue de leur retour. Chaque passager doit fournir deux photocopies de son passeport. Les passagers qui n'ont pas leur citoyenneté canadienne sont responsables de s'informer auprès des autorités israéliennes sur les exigences d'entrée et de sortie. Dans l'éventualité que le passager ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser le passage par les autorités.

BAGGAGES

Chaque passager a le droit d'enregistrer 1 valise standard max 23kg.

PRIX INDIQUÉS

Certaines conditions s'appliquent. Les prix annoncés dans cette brochure incluent toutes les taxes et les frais de service. Advenant une augmentation des taxes, redevances ou autres frais autorisés par une autorité publique reconnue, ces prix pourraient augmenter. Le prix peut aussi varier dans le cas d'une augmentation du taux de change ou d'une surcharge de carburant imposée par le transporteur. Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens.

RESPONSABILITÉ DU VOYAGEUR

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport. **Le voyageur est responsable de s'informer sur les exigences d'entrée et de sortie du pays qu'il prévoit visiter, de faire les démarches nécessaires à l'obtention des documents requis et d'en payer les frais correspondants. Dans l'éventualité que le voyageur ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser le passage par les autorités.**

RESPONSABILITÉ DE SPIRITOURS

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une compagnie de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non-complétée, ni pour les services non-utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

ITINÉRAIRE DE VOL

Toutes les heures de vol, l'itinéraire et les compagnies aériennes sont sujets à changements sans préavis. Nous vous conseillons de contacter la compagnie aérienne 24 heures avant votre départ pour confirmer vos heures de vol. Le comptoir de la compagnie aérienne ouvre 3 heures avant le départ et ferme 60 minutes avant le départ. Spiritours vous conseille d'arriver 3 heures à l'avance et se décline de toute responsabilité si vous manquez votre vol.

Pèlerinage en Terre Sainte
Du 26 juin au 8 juillet 2020
Pour les jeunes entre 18 et 35 ans
Accompagné par Mgr Christian Lépine



Déclaration de santé • Formulaire D

Soins médicaux d'urgence

ASSURANCE GROUPE

Applicable : aux personnes souscrivant la garantie **Soins médicaux d'urgence**

Votre contrat contient des clauses reliées aux conditions préexistantes. Chacune des personnes assurées y est soumise. Il est important que **chacun** en prenne connaissance.

Admissibilité générale - Tous

Important : dans le cas où la garantie **Soins médicaux d'urgence** est choisie, il est obligatoire, **d'être** bénéficiaire du régime d'assurance maladie/hospitalisation, de sa province de résidence.

ÂGE/DURÉE : 0-54 ANS, TOUTE DURÉE

Section 1 : Avis relatif aux conditions préexistantes

Pour les Soins médicaux d'urgence, afin qu'une maladie, une blessure ou un état de santé déjà existant soit couvert en voyage, une stabilité de **3** mois est exigée avant le départ.

Pour qu'une condition préexistante soit considérée stable et soit couverte en voyage, aucune des personnes à assurer ne doit avoir :

- Été hospitalisée;
- Consulté un médecin (sauf pour un examen médical de routine);
- Eu un changement de posologie dans sa médication existante[†];
- Reçu une nouvelle prescription ou consommé un nouveau médicament;
- Eu un changement dans un traitement existant;
- Reçu un nouveau traitement ou une nouvelle prescription de traitement;
- Consommé de la nitroglycérine pour toute condition cardiaque plus d'une fois dans une période de 7 jours pour le soulagement de douleurs à la poitrine;
- Été traitée avec de l'oxygène à domicile ou eu recours à la corticothérapie pour une condition pulmonaire.

ÂGE/DURÉE : 55-75 ANS, 31 JOURS ET MOINS

Section 2 : Admissibilité à l'assurance

L'admissibilité à l'assurance est soumise aux conditions suivantes. Chaque personne ayant souscrit cette assurance doit être en mesure de répondre **NON** à chacune des questions suivantes. Cela détermine l'admissibilité à la couverture. Veuillez lire attentivement et aviser **immédiatement** votre distributeur si vous n'êtes pas admissible. Les réponses doivent être valables pour chacune des personnes assurées par le contrat.

- 1 - Est-ce que votre médecin vous a avisé de ne pas voyager ?
- 2 - Est-ce que vous souffrez d'une condition médicale en phase terminale ?
- 3 - Souffrez-vous d'insuffisance rénale avec dialyse ?
- 4 - Avez-vous été diagnostiqué ou traité pour un cancer avec des métastases ?
- 5 - Au cours des 12 derniers mois, vous a-t-on prescrit ou avez-vous utilisé de l'oxygène à la maison ?

Si «OUI» à au moins une des questions, la personne n'est pas admissible au produit d'assurance voyage.

Section 3 : Avis relatif aux conditions préexistantes

Pour les Soins médicaux d'urgence, afin qu'une maladie, une blessure ou un état de santé déjà existant soit couvert par l'assurance, une stabilité de **6** mois est exigée avant la date de départ.

Pour qu'une condition préexistante soit considérée stable et soit couverte, aucune des personnes à assurer ne doit avoir :

- Été hospitalisée;
- Consulté un médecin (sauf pour un examen médical de routine);
- Eu un changement de posologie dans sa médication existante[†];
- Reçu une nouvelle prescription ou consommé un nouveau médicament;
- Eu un changement dans un traitement existant;
- Reçu un nouveau traitement ou une nouvelle prescription de traitement;
- Consommé de la nitroglycérine pour toute condition cardiaque plus d'une fois dans une période de 7 jours pour le soulagement de douleurs à la poitrine;
- Été traitée avec de l'oxygène à domicile ou eu recours à la corticothérapie pour une condition pulmonaire.

Attention ! Les conditions non stables sont exclues et ne seront pas couvertes durant le voyage.

TOUS - ANNULATION / INTERRUPTION DE VOYAGE

Pour la garantie **Annulation / interruption de voyage** du produit que vous avez choisi, afin qu'une maladie, une blessure ou un état de santé déjà existant soit admissible pour annuler ou interrompre votre voyage, une stabilité de 3 mois est exigée avant la date d'achat de l'assurance.

Important : Toute déclaration incomplète, erronée ou inexacte rendra le contrat d'assurance voyage **NUL** et **SANS EFFET** dans sa totalité.

t. Ne sont pas considérés comme changements de posologie de médication existante les éléments suivants :

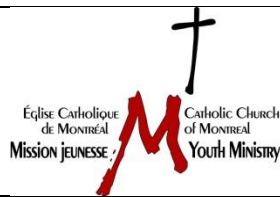
- | | |
|---|---|
| - prise d'Aspirine non prescrit; | - diminution de la posologie du médicament pour le cholestérol; |
| - hormonothérapie de substitution; | - vitamines et minéraux et tout autre médicament non prescrit; |
| - ajustement de routine d'insuline ou de Coumadin; | - changement de médicament pour son équivalent dans une marque générique, |
| - pommades ou onguents prescrits pour irritations cutanées; | |

Croix Bleue a une politique sur la confidentialité, veuillez consulter l'avis relatif aux renseignements personnels dans la police d'assurance voyage.

Pèlerinage en Terre Sainte
Du 26 juin au 8 juillet 2020
Pour les jeunes entre 18 et 35 ans
Accompagné par Mgr Christian Lépine

spiritours
Voyages
Bibliques

M
Église Catholique
de Montréal
Mission Jeunesse
Catholic Church
of Montreal
Youth Ministry



CONDITIONS GÉNÉRALES

POLITIQUE DE MISSION JEUNESSE SUR L'UTILISATION DES PHOTOS PRISES SUR LES ÉVÉNEMENTS RELATIFS AU PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE 2020

Durant les événements qui entourent la préparation du pèlerinage en Terre Sainte, le pèlerinage lui-même ou du suivi, le pèlerin est conscient que l'équipe de Mission Jeunesse prendra des photos et vidéos des participants et les utiliseront pour des fins promotionnelles et de communication dans ses médias (affiches, vidéos, communiqués, etc.)

CODE DE CONDUITE

Au pèlerin, comme jeune adulte responsable, il est demandé de respecter les règles émises par Mission Jeunesse et du pays dans lequel il sera reçu. L'attitude de respect commence donc depuis la préparation du pèlerinage. Les candidats qui mettent en danger l'organisation ne seront pas admis au pèlerinage. Il est donc important que le pèlerin soit conscient de certaines règles disciplinaires pour assurer le bon ordre dès maintenant et pendant le pèlerinage dans le pays d'accueil :

Toutes attitudes excessives ou tous comportements dérangeants et violents sont inacceptables et ne seront pas tolérés.

Nous nous réservons le droit de refuser ou d'expulser un candidat du pèlerinage s'il manque au code de conduite et à la loi par l'une ou plusieurs des infractions suivantes :

- ⇒ S'il est suspecté ou reconnu coupable d'une infraction grave à la loi
- ⇒ S'il commet un délit majeur (consommation de drogue ou d'alcool, agression, vol, tapage ou agitation grave, ainsi que toute activité de nature criminelle).
- ⇒ Pour des infractions mineures, l'expulsion suivra le troisième avertissement.

(Exemple d'infractions mineures : ne pas respecter les directives liées à l'organisation du pèlerinage en Terre Sainte, la désertion partielle ou totale des activités du pèlerinage, des paroles ou un comportement affectant le bon déroulement du pèlerinage, un manque de collaboration du pèlerin, etc.)

Comme nous savons que la loi sera rigoureusement appliquée partout où nous serons durant le pèlerinage, nous invitons les pèlerins à respecter les exigences et à se soumettre aux règlements dans ce sens.

POLITIQUE SUR LES ANNULATIONS ET LES CHANGEMENTS DE NOMS

Le premier versement exigé servira à réserver une place pour le pèlerin. Par conséquent, ce montant de 500\$ N'EST PAS REMBOURSABLE. **AUCUNE EXCEPTION.**

Mission Jeunesse n'est pas tenu responsable d'aucun frais de changement de nom. Le pèlerin est responsable de s'assurer que le nom indiqué sur sa fiche d'inscription est identique à celui inscrit dans son passeport.

ASSURANCES VOYAGE, BAGAGE ET ANNULATION

Assurance :

Pour être exempté des coûts relatifs à l'assurance, il faut fournir à Mission Jeunesse une preuve d'assurance (i.e. la photocopie de la politique d'assurance jointe à la fiche d'inscription - la description de l'assurance n'est pas suffisante).

*Si vous ne cochez aucune case et ne remettez aucune preuve d'assurance, Mission Jeunesse prendra pour acquis que vous prenez les assurances indiquées dans le forfait. **AUCUN CRÉDIT ne sera accordé. Aucun changement ne sera accepté une fois votre inscription remise.**

Pèlerinage en Terre Sainte
Du 26 juin au 8 juillet 2020
Pour les jeunes entre 18 et 35 ans
Accompagné par Mgr Christian Lépine



CONSENTEMENT ET DÉCHARGE

Je, soussigné(e),

Consens à tout traitement médical qui s'avérerait nécessaire dans toute situation d'urgence pouvant survenir pendant mon séjour dans le pèlerinage Terre Sainte 2020. En mon nom et au nom de mes héritiers, successeurs ou ayants cause, je décharge de toute responsabilité la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal la « CACRM », ses dirigeants, agents, chaperons ou autres représentants associés audit événement, et ce, à l'égard de toute réclamation pour préjudice matériel, relative à ma participation à cette activité ou découlant de celle-ci et je m'engage à tenir la CACRM indemne de tout frais et déboursés médicaux qu'elle pourrait encourir pour moi en cas d'urgence.

Je reconnais que la CACRM peut faire prendre des photos au cours de cette activité et je consens à ce que des images de moi puissent être ainsi utilisées par la CACRM dans des reportages ou à des fins promotionnelles. Je me réserve toutefois le droit d'aviser les photographes concernés le cas échéant que je ne désire pas être photographié.

J'ai lu et compris le **consentement et la décharge**

Signature du/de la participant(e) : _____ Date : ____ / ____ / ____

CONSENTEMENT DU/DE LA PARTICIPANT(E)

Je, _____, confirme que j'ai lu et compris les conditions générales de Spiritours et de Mission Jeunesse (ci-joint). Je dégage le diocèse de Montréal de toutes responsabilités liées à ma participation à cette activité. Je suis conscient et j'accepte que ma photo soit publiée à l'avenir par Mission Jeunesse pour des fins de promotion et de communication.

Signature du/de la participant(e) |

DATE |

Pour procéder à votre inscription, nous vous demandons de joindre:

Cette fiche d'inscription individuelle dûment remplie

Prière d'envoyer à l'adresse suivante :

Mission Jeunesse, 2000 Rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3H 1G4.

Ne pas oublier d'inclure votre chèque de dépôt de 500\$ (+ assurances si nécessaire) à l'ordre de **Spiritours**.

Nous vous suggérons fortement d'inclure aussi un chèque postdaté du 26 avril 2020 pour la solde final (60 jours avant le départ).

1 photocopie de passeport dans laquelle toutes les informations doivent être visibles et lisibles

Pour une demande d'exemption : La **preuve d'assurance-voyage** ou d'assurance-bagage et annulation **lors de votre inscription**

Une lettre de motivation (Min 250 mots, max 500 mots)

Deux lettres de référence de personnes qui vous accompagnent dans votre cheminement spirituel

**Mission Jeunesse ne poursuivra pas l'inscription pour les pèlerins dont les paiements ne seront pas à jour.
Aucune exception ne sera acceptée.**

Pèlerinage en Terre Sainte
Du 26 juin au 8 juillet 2020
Pour les jeunes entre 18 et 35 ans
Accompagné par Mgr Christian Lépine



DÉPÔT

Par la présente, je, _____ autorise **Spiritours** (ou ses fournisseurs de services Voyages) à débiter ma carte de crédit au montant de _____ \$ pour le dépôt au moment de l'inscription.

Type de carte (Visa, Master Card**) : _____

Numéro de carte de crédit : _____

Expiration : _____ Code de sécurité de 3 chiffres : _____

Date : _____

Signature :

BALANCE

Par la présente, je, _____ autorise **Spiritours** (ou ses fournisseurs de services Voyages) à débiter ma carte de crédit au montant de _____ \$ pour le solde à 60 jours du départ.

Type de carte (Visa, Master Card**) : _____

Numéro de carte de crédit : _____

Expiration : _____ Code de sécurité de 3 chiffres : _____

Date : _____

Signature :
